

FICHE CSE : LES LOIS QUI REGISSENT LE SYSTEME EDUCATIF

L'Education nationale est régie par des principes fondamentaux faisant partie de la constitution de la République, de la DDHC et par la loi. L'ensemble des lois, règles et décrets en vigueur dans l'EN est réuni dans le **code de l'éducation**.

LES GRANDES LOIS EN VIGUEUR

- ✓ La **loi pour la reformation de l'école du 8 juillet 2013**

C'est une loi qui doit moderniser l'EN et harmoniser les pratiques européennes à travers le socle commun de connaissances et de compétences. Elle doit mieux faire respecter les valeurs de la République, organiser les établissements et les enseignements et gérer le système éducatif.

- ✓ La **loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989** (loi Jospin)

Elle fait de l'éducation la priorité nationale. Elle a modifié et complété la législation sur le système éducatif, en réorganisant les rythmes scolaires ainsi que les cycles d'apprentissage.

- ✓ Les **lois de décentralisation** (1983, 1985, 2004)

Elles ont transféré aux communes, aux départements et aux régions les charges de fonctionnement et d'équipement des locaux scolaires, et ont fait des collèges et lycées des établissements publics locaux d'enseignement.

LES LOIS PLUS ANCIENNES TOUJOURS EN VIGUEUR

- ✓ La **réforme Berthoin de 1959** fait passer la scolarité obligatoire de 14 ans à 16 ans
- ✓ La **loi Debré** (31 décembre 1959) reconnaît « l'enseignement privé » en tant que partie d'une pluralité d'établissements
- ✓ **Loi Goblet** (30 octobre 1886) : laïcisation des personnels des écoles publiques et fixe l'organisation générale de l'école
- ✓ Les lois de la IIIème République ou « **lois Ferry** » : la loi du 16 juin 1881 établit la gratuité absolue de l'enseignement dans les écoles primaires. Les lois des 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 définissent et organisent l'enseignement primaire obligatoire pour les garçons et les filles, et instaurent la laïcité.
- ✓ La **loi Guizot** du 28 juin 1833 impose aux communes d'ouvrir et d'assurer une partie du fonctionnement d'une ou plusieurs écoles primaires, et aux départements d'entretenir une école normale d'instituteurs.
- ✓ La **loi Falloux** (15 mars 1850) fonde la liberté de l'enseignement en autorisant de façon limitée l'aide publique aux établissements privés

LES PLANS POUR L'EDUCATION

Afin de mettre en œuvre plus progressivement les réformes, l'Etat propose très régulièrement des « plans » pour l'éducation. Il s'agit d'impulsions que l'Etat engage sans pour autant faire une loi mais qui donnent des axes de travail pour les enseignants.

- ✓ Plan de rénovation de **l'enseignement des sciences et de la technologie (2000)**, « La main à la pâte »
- ✓ Plan pour les **arts et la culture à l'école (2001)** : financements pour partenariats avec des artistes
- ✓ Plan « **Agir contre l'illettrisme** », Vincent Peillon (2013)